



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Une acquisition historique pour la Fiducie foncière du mont Pinnacle : l'aire protégée des Hauts-Ruisseaux

Frelighsburg, 21 avril 2026— La Fiducie foncière du mont Pinnacle (FFMP) et Corridor appalachien sont fiers d'annoncer l'acquisition, à des fins de conservation des milieux naturels à perpétuité, d'un terrain boisé de 49,75 hectares (122,93 acres) situé dans la zone blanche du flanc nord du mont Pinnacle à Frelighsburg, en Estrie.

Cette nouvelle propriété est située dans un noyau d'habitats et marque une étape déterminante dans la protection de ce massif emblématique. Ce terrain, reconnu pour sa grande valeur écologique, est contigu à une servitude de conservation dont la FFMP est bénéficiaire et se situe à proximité immédiate de son fonds dominant. Cette configuration renforce la connectivité naturelle essentielle à la santé des écosystèmes. La propriété abrite une mosaïque d'habitats représentatifs des Appalaches : forêts feuillues et mixtes, ruisseaux permanents et intermittents, zones humides, marécages et friches arbustives. Ces écosystèmes représentatifs des Appalaches abritent plusieurs espèces floristiques et fauniques en situation précaire.

La propriété se situe au cœur d'un secteur identifié comme prioritaire pour la conservation, tant par le *Plan de conservation de l'aire naturelle des montagnes Vertes du Nord* (Conservation de la nature Canada, 2019) que par la stratégie de priorisation des actions de conservation sur le territoire d'action de la FFMP (Corridor appalachien, 2022). Cette acquisition, qualifiée d'historique, a été rendue possible grâce à l'accompagnement de Corridor appalachien, dont la FFMP est membre affilié. Le terrain avait d'ailleurs été, entre 1988 et 1994, au centre d'un vaste projet récréotouristique — comprenant un développement domiciliaire autour d'un centre de ski et d'un club de golf privés — qui avait profondément divisé la communauté locale et mené à la création même de la FFMP.

« Un ruisseau permanent, tributaire du ruisseau Blanc, ainsi que plusieurs ruisseaux intermittents traversent la propriété et y façonnent des habitats d'une grande diversité biologique. Leur présence si marquante nous a inspirés à nommer cette propriété Aire protégée des Hauts-Ruisseaux. » souligne Frédéric Senez, président de la FFMP

« La bonification du réseau d'aires protégées du mont Pinnacle incarne pleinement notre vision du Québec : un territoire où la nature est respectée, mise en valeur et accessible à tous. Cette initiative concrète permet de protéger des écosystèmes d'une grande valeur tout en offrant aux citoyens un accès privilégié à des milieux naturels de qualité. Elle témoigne de notre volonté d'agir de façon responsable pour préserver notre patrimoine naturel et le transmettre aux générations futures. La protection de ces milieux est une responsabilité collective, et je tiens à saluer l'engagement de tous les partenaires qui rendent ce projet possible et qui participent à la mise en valeur de l'une de nos plus grandes richesses. »

— *Benoit Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministre responsable des Infrastructures*

« Cette acquisition constitue une étape déterminante pour la protection d'un boisé essentiel du mont Pinnacle, où la connectivité et l'intégrité des milieux naturels sont étroitement liées au maintien de la biodiversité. Réalisé en collaboration avec des partenaires locaux engagés, ce projet illustre la portée de l'action collective en conservation.

Nature-Action Québec est fière d'y avoir contribué par son soutien financier à Corridor appalachien et à son membre affilié. » Romy Bazo, directrice de la conservation chez NAQ

« L'ajout d'aires protégées sur notre territoire se fait dans une vision de préservation de la biodiversité et de maintien de la connectivité écologique. La réalisation de ce projet renforce la résilience écologique et illustre le rôle essentiel de la collaboration pour la conservation des milieux naturels. » souligne Caroline Bisson, directrice générale de Corridor appalachien.

Cette acquisition a été rendue possible grâce au soutien financier de plusieurs partenaires gouvernementaux et privés, notamment le projet *Accélérer la conservation dans le sud du Québec (ACSQ)* cofinancé par le gouvernement du Québec et Conservation de la nature Canada, ainsi que Le Fonds de la nature du Canada, par l'entremise d'une contribution d'Environnement et Changement climatique Canada à Nature-Action Québec, *Neotropical Migratory Bird Conservation Act (NMBCA) Grant Program pour lequel le U.S. Fish & Wildlife Service a octroyé une aide financière* ainsi qu'une fondation privée locale.

À PROPOS

Corridor appalachien est un organisme de conservation à but non lucratif œuvrant depuis 2002 sur le territoire des montagnes Vertes du Nord, un segment des Appalaches du sud du Québec. Sa mission est de consolider et laisser en héritage un vaste corridor d'aires naturelles protégées à perpétuité. En réponse à la double crise du climat et de la biodiversité, Corridor appalachien, appuyé de ses partenaires de conservation, déploie une stratégie de conservation qui a permis de protéger à ce jour plus de 20 000 hectares à haute valeur écologique. corridorappalachien.ca

Le projet **Accélérer la conservation dans le sud du Québec (ACSQ)** est un accord de cofinancement établi entre le gouvernement du Québec et Conservation de la nature Canada (CNC) et dont bénéficient les organismes de conservation du Québec. Il vise la protection et la conservation de milieux naturels d'intérêt écologique par le biais, notamment, de l'acquisition de territoires privés à des fins d'aires protégées et conservées et d'établissement de corridors écologiques. L'ACSQ favorisera ainsi le développement et la bonne gestion du réseau d'aires protégées en terres privées de même que l'accès à la nature pour la population. Les sommes investies pendant cinq ans dans l'ACSQ par le gouvernement du Québec doivent être jumelées, par CNC et ses partenaires, à d'autres fonds ne provenant pas du gouvernement du Québec.

Le **Fonds de la nature du Canada** favorise la protection de la biodiversité du Canada par la création d'aires protégées et de conservation ainsi qu'au moyen d'initiatives qui contribuent au rétablissement des espèces en péril. Le Fonds s'adresse aux organismes sans but lucratif et aux organisations autochtones, aux provinces, aux territoires ainsi qu'à d'autres intervenants. Pour en savoir plus : Fonds de la nature du Canada - Canada.ca

Nature-Action Québec, un organisme à but non lucratif, a pour mission de guider les personnes et les organisations dans l'application de meilleures pratiques environnementales. Depuis 40 ans, l'organisme œuvre avec les municipalités, les entreprises, les organismes communautaires et les citoyens à la réalisation de projets concrets contribuant à améliorer l'environnement, la santé, le bien-être et la qualité de vie de la population québécoise. Dans le cadre du projet Accélérer la conservation au sud du Québec, Nature-Action Québec gère une contrepartie financière allouée par le ministère Environnement et Changement climatique Canada (ECCC).

– 30 –

CONTACT

Isabelle Stébenne

Directrice des communications et de la philanthropie

isabelle.stebenne@corridorappalachien.ca

514 755-4928